

PROTCOLE SANITAIRE DES COMPÉTITIONS



Entrée en vigueur : à partir du 30 juin 2021

Ce protocole permet une reprise de la pratique en compétition du karaté et des disciplines associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires (3^{ème} phase du déconfinement).

IDENTIFICATION D'UN RÉFÉRENT SANITAIRE

Lors de toute compétition, **un référent sanitaire doit être désigné**. Ses missions :

- > Être en relation avec l'organisateur de la rencontre.
- > S'assurer de l'information des équipes sur les mesures sanitaires en vigueur.
- > S'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur.
 - > Evaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives/préventives nécessaires.
 - > Assurer le pilotage opérationnel de la rencontre au plan sanitaire.
 - > Informer l'organisateur de tout comportement contraire au respect du plan sanitaire afin que celui-ci régle.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES (PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA MANIFESTATION)

L'organisateur doit prévoir de **faire respecter les mesures sanitaires en vigueur**.

- > Le respect de la **distanciation physique** entre les personnes ou groupes de personnes d'un même foyer.
 - > Le **port du masque obligatoire** par toute personne à partir de l'âge de 11 ans à l'intérieur.
 - > Se laver et se désinfecter les mains régulièrement.
 - > Prévoir un affichage de rappel des gestes barrières.
 - > Inviter toutes les personnes présentes à télécharger l'application TOUS ANTICOVID ou tenir un registre des personnes présentes.

ACCUEIL DU PUBLIC

La gestion des flux **à l'arrivée et au départ** doit être aménagée pour garantir la **distanciation physique**.

L'organisateur doit prévoir suffisamment de personnels/bénévoles pour assurer le placement du public en tribunes et le respect des gestes barrières.

- > **Le port du masque est obligatoire.**
- > **La jauge est fixée à 100%.**
- > **Le pass sanitaire est obligatoire au-delà de 1000 personnes.**

Les conditions de rassemblements ainsi que les recommandations sont élaborées sur la base des connaissances actuelles à date, elles sont donc susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

SURFACE DE COMBAT

- > Les organisateurs et la table centrale portent le **masque en permanence**.
- > Du **matériel de désinfection** sera mis à disposition sur les tables d'arbitrage, la table centrale et à l'accueil.

ARBITRES

- > Les arbitres se verront munir d'une **paire de drapeaux personnels** (dans la mesure du possible) ainsi que de leur matériel de pratique.
- > Tous les arbitres portent un **masque**.

COMPÉTITEURS ET ENCADRANTS

- > Les encadrants et les compétiteurs portent une **tenue personnelle propre et lavée**.
- > **Aucun prêt de matériel ne sera effectué par l'organisateur.**

En chambre d'appel :

- > Les compétiteurs et les coaches sont **masqués et vêtus de leur tenue de compétition**.
- > Le compétiteur peut ôter son masque pendant l'échauffement (le coach garde son masque).

Dans l'aire de compétition :

- > Les compétiteurs et les coaches doivent **obligatoirement se désinfecter les mains** en entrant sur l'aire de compétition.
- > Les compétiteurs utilisent leur **matériel personnel** (serviette, gourde...) et rangent leurs affaires dans leur sac fermé qu'ils garderont pendant toute la durée de compétition.
- > Les pratiquants ne retirent leur masque qu'au moment d'entrer sur le tatami et le remettent en sortant du tatami.
- > Les coaches doivent **obligatoirement porter le masque** pendant le combat.
- > Des conditions spécifiques peuvent être imposées par l'organisateur.

REMISE DES MÉDAILLES

Les remises de médailles s'effectueront en respectant les recommandations d'hygiène.

> **Port du masque obligatoire** pour l'ensemble des athlètes de plus de 11 ans présents à la remise des médailles.

> **Pas de serrages de mains.**

> **Distance minimale d'1 mètre** entre les personnes dans la mesure du possible.

> **Sens de circulation** défini : entrée – sortie des athlètes médaillés.

STANDS EXPOSANTS

> La file d'attente devant chaque stand ne devra pas excéder 10 personnes.

> Un marquage au sol permettra de visualiser les distances à respecter entre chaque personne.

RESTAURATION

> La restauration est autorisée selon les règles à date éditées par le protocole relatif à la restauration (HCR).